



Que vous soyez allocataire du Revenu de Solidarité Active, demandeur d'emploi, en contrat aidé ou une personne âgée

de plus de 65 ans non imposable, le Conseil départemental de la Haute-Garonne garantit pour vous, sous certaines conditions, l'accès gratuit aux transports en commun. Destinés à vous permettre de circuler plus facilement et de voyager partout en Haute-Garonne, les titres de transports mis à votre disposition, simplifient vos déplacements en bus, métro, tramway, cars du réseau ILO Arc-en-ciel et réseau ferroviaire départemental.

Ces mesures marquent la volonté du Conseil départemental de favoriser l'égal accès de tous aux transports publics. Elles sont la traduction concrète de la responsabilité sociale que nous avons et qui vise à défendre une conception généreuse et fraternelle de la République, d'une communauté de valeurs et de principes qui nous rassemblent autour de l'égalité citoyenne et de l'épanouissement de chacun.

Georges MERIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Gratuité des transports : pour qui ?

- > **Allocataires du RSA domiciliés en Haute-Garonne**
inscrits et payés par la CAF ou la MSA de la Haute-Garonne.
N. B. : Dans le cas d'un RSA couple, seul le responsable du dossier CAF ou MSA peut bénéficier de la gratuité.
- > **Titulaires d'un contrat de travail aidé sous conditions :**
nature du contrat, type de convention.
- > **Personnes de 65 ans et plus, non imposables sur le revenu**
résidant en Haute-Garonne et dans une commune adhérente au dispositif d'aide – forfait de 24 trajets gratuits par an en Haute-Garonne
- > **Les demandeurs d'emploi de Haute-Garonne domiciliés dans le périmètre du réseau de transports urbains Tisséo :**
la demande de gratuité est à effectuer auprès d'une agence Tisséo
- > **Les habitants de la Haute-Garonne domiciliés hors périmètre du réseau des transports urbains Tisséo, et qui sont :**
 - demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi de la Haute-Garonne en catégorie 1, 2, 3, 6, 7 et 8.
 - stagiaires de la formation professionnelle en Haute-Garonne Inscrits au Pôle Emploi de la Haute-Garonne en catégorie 4 avec un seuil de ressources ≤ 26 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC net.
 - titulaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
Seuil de ressources ≤ 26 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC net.

Pour savoir comment obtenir la gratuité, rendez-vous sur :
haute-garonne.fr

afin de télécharger le formulaire de demande et connaître les pièces obligatoires à fournir.

Voir aussi en pages 5 et 7.

Vous pouvez vous déplacer gratuitement sur :

	Le réseau Tisséo : métro, bus, tramway	Le réseau de cars « IliO Arc-en-Ciel »	Le réseau SNCF dans la Haute-Garonne	Sur les réseaux « SNCF et routier » dans la Région Occitanie	Pièces justificatives obligatoires à adresser à votre demande (PHOTO OBLIGATOIRE)	
Vous résidez DANS le Périmètre du réseau de transport urbain Tisséo	Demandeurs d'emploi (voir pages 3 et 7)	OUI (sous conditions)	NON	OUI	OUI Mesure Solidario : contactez le 0 800 31 31 31	S'adresser à Tisséo Tél : 05 61 41 70 70
	Allocataire du RSA (voir pages 3 et 7)	OUI	NON	OUI	OUI	Carte Pastel + Attestation de paiement CAF ou MSA de la Haute-Garonne de moins de 2 mois. Contactez le Bureau des gratuités : 05 34 25 56 70
	Personnes âgées de 65 ans et plus non imposables (voir pages 3 et 7)	OUI (sous conditions, voir Tisséo)	OUI * (sous conditions*)	OUI (sous conditions*)	NON	S'adresser à Tisséo Tél : 05 61 41 70 70
	Stagiaires (voir pages 3 et 7)	NON	OUI (sous conditions)	OUI (sous conditions)	OUI Mesure Solidario : contactez le 0 800 31 31 31	S'adresser à Tisséo Tél : 05 61 41 70 70 ou au Bureau des gratuités Tél : 05 34 25 56 70
	En Contrats aidés (voir pages 3 et 7)	OUI (sous conditions)	NON	OUI (sous conditions)	NON	S'adresser à Tisséo Tél : 05 61 41 70 70 ou au Bureau des gratuités Tél : 05 34 25 56 70
	Demandeurs d'emploi (voir pages 3 et 7)	OUI	OUI	OUI	OUI (sous conditions)	Carte Pastel + Avis de situation du mois en cours délivré par le Pôle Emploi de la Haute-Garonne + Dernière fiche de paie (de l'organisme ou de Pôle emploi). Contactez le Bureau des gratuités : 05 34 25 56 70
Vous résidez EN DEHORS du Périmètre du réseau de transport urbain Tisséo	Allocataires du RSA (voir pages 3 et 7)	OUI	OUI	OUI	OUI	Carte Pastel + Attestation de paiement CAF ou MSA de la Haute-Garonne de moins de 2 mois
	Personnes âgées de plus de 65 ans non imposables (voir pages 3 et 7)	OUI Voir Tisséo (sous conditions)	OUI (sous conditions*)	OUI (sous conditions*)	NON	Demande via votre mairie : formulaire, photo, avis de non-imposition, photocopie de la pièce d'identité. Contactez le Bureau des gratuités : 05 34 25 56 70
	Stagiaires et Contrats de sécurisation professionnelle (CSP) (voir pages 3 et 7)	OUI (sous conditions)	OUI (sous conditions)	OUI (sous conditions)	OUI (sous conditions)	Carte Pastel + Avis de situation du mois en cours délivré par le Pôle Emploi de la Haute-Garonne + Contrat de travail + Dernière fiche de paie de l'organisme ou dernier paiement du Pôle Emploi
	En Contrats aidés (voir pages 3 et 7)	OUI (sous conditions)	OUI (sous conditions)	OUI (sous conditions)	NON	Carte Pastel + Contrat de travail + Dernière fiche de paie Contactez le Bureau des gratuités : 05 34 25 56 70
Comment voyager	Carte Pastel + droits chargés	Carte Pastel + droits chargés	Carte Pastel + droits chargés + billet SNCF	Carte Pastel + droits chargés + billet SNCF		

* Si votre commune adhère au dispositif d'aide pour les personnes âgées du Conseil départemental de la Haute-Garonne, contactez le Bureau des gratuités : 05 34 25 56 70

JE NE POSSÈDE PAS DE CARTE PASTEL, OU DOIS-JE M'ADRESSER ?

La première demande peut être effectuée directement auprès d'un des bureaux d'accueil référencés ci-dessous, ou auprès de la Maison des Solidarités de rattachement pour les allocataires du RSA, ou de la Mairie de la commune de résidence pour les demandeurs d'emploi domiciliés hors de l'agglomération toulousaine, ainsi que pour les personnes âgées.

> LE BUREAU D'ACCUEIL DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE, situé à la gare routière

est chargé de la gestion des dossiers de demande pour l'ensemble des allocataires du RSA du département, les demandeurs d'emplois du département de la Haute-Garonne résidant hors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo et les personnes âgées de 65 ans et plus non imposables résidant dans une commune de la Haute-Garonne adhérente au dispositif d'aide.

68/170 Boulevard Pierre Sémard - 31500 Toulouse - Tél. 05 34 25 56 70

> Horaires d'ouverture au public :
de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
www.haute-garonne.fr

> LES POINTS D'ACCUEIL SNCF, situés à la gare Matabiau

sont chargés de la gestion des titres gratuits départementaux et régionaux (SolidariO) valables sur le réseau des trains et des cars IlO pour les demandeurs d'emploi domiciliés dans le périmètre de transport urbain Tisséo.

> Horaire d'ouverture :
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

> LES POINTS D'ACCUEIL TISSÉO

sont chargés de la gestion des demandes de gratuité ou de tarif réduit pour les demandeurs d'emploi de l'agglomération toulousaine sur le réseau bus-tram-méto, et les personnes âgées de plus de 65 ans sous conditions de ressource.

> Toutes les agences Tisséo :
Allô Tisséo
Tél. 05 61 41 70 70

ATTENTION : l'instruction des demandes d'aide à la gratuité des transports en Occitanie, nommée « SolidariO », est directement gérée par la Région. Pour plus d'information, contactez TER Occitanie au 0 800 31 31 31 ou rendez-vous sur www.ter.sncf.com/occitanie

Les démarches pour les titulaires de la carte Pastel ou pour le renouvellement des contrats doivent s'effectuer selon la situation et la nature de la demande directement auprès du bureau d'accueil concerné.

Quelles sont les pièces justificatives à joindre à votre première demande de gratuité départementale?

Votre dossier de demande devra impérativement comprendre :

- le formulaire dûment rempli (disponible au guichet et sur le site internet du Conseil départemental),
- 1 photo d'identité récente aux normes actuelles.
- les pièces justificatives ci-dessous suivant votre situation

Quelles sont les PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE à votre demande de renouvellement de gratuité départementale?

- les pièces justificatives ci-dessous suivant votre situation

ATTENTION : Pour les demandeurs d'emploi domiciliés dans le périmètre des transports Urbain TISSÉO, vous devez vous rendre dans une agence Tisséo pour votre demande

> Suivant votre situation, les dossiers devront être complétés des pièces justificatives suivantes :

Pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

- l'original de l'attestation de paiement l'un des 2 derniers mois délivrés par la CAF ou la MSA de la Haute-Garonne.

Pour les demandeurs d'emploi de moins de 65 ans domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8)

- l'avis de situation daté du mois en cours, délivré par le Pôle Emploi de la Haute-Garonne,

Pour les personnes bénéficiant d'un Contrat de travail aidé

- le contrat de travail ou la convention et la dernière fiche de paie.

Pour les stagiaires en formation professionnelle ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo

- l'avis de situation (catégorie 4) daté du mois en cours, délivré par le Pôle Emploi de la Haute-Garonne,
- la copie du contrat de formation (pour les stagiaires uniquement),
- la copie de la dernière fiche de paie de l'organisme formateur (pour les stagiaires) ou dernier paiement du Pôle Emploi de la Haute-Garonne.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus dont la commune de résidence adhère au dispositif d'aide du Conseil départemental

- rendez-vous à la mairie de votre domicile avec une photo, la photocopie de votre carte d'identité et votre avis de non imposition.

Conseil départemental de la Haute-Garonne



BUREAU D'ACCUEIL DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS

Gare Routière
68-70, boulevard Pierre Sémard
31500 Toulouse
Tél. 05 34 25 56 70

Horaires d'ouverture au public :
8h45 – 12h15 et 13h45 – 16h45
Du lundi au vendredi (hors jours fériés)

AUTRES NUMÉROS UTILES

Gratuité des transports scolaires en Haute-Garonne :

➔ **N° Vert 0 800 01 15 93**

Achat de titres de transport, notamment sur le réseau Li'O-Arc en ciel :

➔ **N° Vert 0 800 511 883**

ou rendez-vous au bureau billetterie de la régie départementale
des transports de la Haute-Garonne,
à la gare routière Pierre Sémard à Toulouse.

Gratuité des transports en Occitanie (Mesure Solidarité) :
TER Occitanie 0 800 31 31 31 ou www.ter.sncf.com/occitanie

*Pour toute information complémentaire,
consultez le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne, rubrique :
nos services – déplacements, transports – aide « gratuités des transports ».*

www.haute-garonne.fr

Création/Impression CD 31/19/8/43136 – Crédits photos : CD 31 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Gratuité des transports



GUIDE PRATIQUE

